

Chers Parents,

Nous vous communiquons les tarifs qui seront appliqués au cours de l'année scolaire 2018-2019.

Vous recevrez une seule facture, en septembre, qui comportera obligatoirement les éléments suivants :

10 MENSUALITES d'octobre 2018 à juillet 2019	COLLEGE	PRIMAIRE	MATERNELLE	LYCEE
<p>Par Famille</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Participation pour investissement ● Cotisation A.P.E.L (Association des Parents d'Elèves) (Contribution volontaire et non obligatoire) 	<p>Par Famille</p> <p>15,00 € 2,50 €</p>			
<p>Par Elève</p> <p>SCOLARITE dont assurance scolaire obligatoire (0,80 €)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● pour 1 enfant ● 10 % accordée au 2^{ème} enfant ● 15 % accordée au 3^{ème} enfant ● à partir du 4^{ème} enfant 	Par Elève	Par Elève	Par Elève	Par Elève
	44,10 €	39.40 €	40.75 €	90.00 €
	39.70 €	35.45 €	36.70 €	81.00 €
	37.50 €	33.50 €	34.65 €	76.50 €
	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité
½ PENSION	75.30 €	75.30 €	65.75 €	75.30€
GARDERIE (matin et soir)	25.50 €	25.50 €	25.50 €	
GARDERIE Matin	19,00 €	19,00 €	19,00 €	
GARDERIE Soir	19,00 €	19,00 €	19,00 €	
AIDE AUX DEVOIRS ECOLE		17.65 €		
TRANSPORT SCOLAIRE n°05901A Ste Marie (matin et soir) AMBARES-ST ANDRE STE MARIE	48.50 €			
Repas occasionnel	6,35 €	6,35 €	5.88 €	6.35 €
+ Garderie occasionnelle	3.62 € le matin 3.62 € le soir			

Tarif réduit : une possibilité de tarif réduit est proposée aux familles en difficulté financière. Vous devez en faire la demande par écrit adressée à la direction. Chaque situation sera étudiée sur la base de justificatifs administratifs à fournir par la famille (feuille d'imposition, quotient familial...).

Il est rappelé que le statut externe ou demi-pensionnaire choisi au moment de l'inscription est valable toute l'année scolaire. Les changements exceptionnels de catégorie doivent être sollicités auprès de l'Etablissement uniquement en fin de mois avec effet au 1er jour du mois suivant. Tout mois commencé en qualité d'externe ou ½ pensionnaire est dû en entier dans cette qualité.

Tout élève inscrit en tant que demi-pensionnaire doit obligatoirement prendre ses repas dans l'enceinte de Ste Marie.

Tout élève Externe devra déjeuner hors de l'Etablissement dans sa famille.

Aucune remise ne sera accordée lorsque la durée d'absence est inférieure à 15 jours consécutifs quel qu'en soit le motif.

Lors d'un départ en cours d'année, la participation pour investissement sera due en totalité.

Nous vous rappelons en outre que toute dégradation volontaire entraîne le remboursement, par note envoyée aux parents, des frais occasionnés par la remise en état du matériel.

***Pour toute annulation d'inscription après le 30 juin, l'acompte de 50 € ne sera pas restitué.**

Signatures des Parents

Le

Le Chef d'Etablissement

Mme I. Porcheron

SVP ->

FICHE COMPTABLE

(à retourner dûment complétée et signée)

Nom/Prénom de l'Enfant : Classe :

Nom - Prénom du Payeur :

Adresse :

.....
.....

N° de téléphone(s) :

.....

Je choisis, pour la durée de l'année scolaire, le mode de règlement suivant :

- | | | |
|---|------------------------------|------------------------------|
| - par trimestre (1 ^{er} octobre-1 ^{er} janvier-1 ^{er} avril) | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| - par mois : | | |
| Par prélèvement automatique (au 10 du mois) | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Par chèque bancaire (en début de mois) | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |

La facture sera composée des éléments suivants :

- | | | |
|---|------------------------------|------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> La participation investissement (par famille) | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> La scolarité | | |
| <input type="checkbox"/> La cotisation de l'A.P.E.L. (volontaire) | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> La ½ pension | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |

- La garderie : Matin **et** Soir Matin Soir
- | | | |
|---|------------------------------|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> L'aide aux devoirs Ecole | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Le transport scolaire (ligne n° 05901A gérée par l'établissement) | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
- AMBARES-ST ANDRE STE MARIE, sur inscription formulaire transmis par l'établissement en Juin 2018

Dons à l'Etablissement :

L'école et le collège sont administrés par une association loi 1901. Ce principe associatif nous permet de recevoir des dons et de faire bénéficier les donateurs d'une réduction d'impôt, équivalente à 66% de la somme. Votre geste permettra aux familles qui ont des difficultés financières, de faire le choix de l'enseignement catholique et de ses valeurs.

Je soussigné verse sous forme de don, la somme de :
..... (Chèque à l'ordre de l'OGEC Ste Marie encaissé en octobre 2018).

50 € 100 € 150 € Autre Un reçu libératoire (Cerfa 11580*02) vous sera remis.

ENGAGEMENT :

Je m'engage à payer la contribution des familles composée des éléments sélectionnés ci-dessus, de mon ou mes enfant(s) pendant la durée de sa scolarité, conformément au tarif en vigueur.

A défaut de paiement, je reconnais m'exposer à une procédure de recouvrement, conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à le TSVP ->

Signatures des parents précédées de la mention « lu et approuvé » :